

## **Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 15 avril 2026, à 13h**

### **Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public**

Selon l'article 40 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chap. C-19), les questions ne doivent porter que sur **les sujets à l'ordre du jour**. Considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

Pour s'inscrire il faut aller sur le site [Montreal.ca](http://Montreal.ca), choisir l'arrondissement Outremont, se rendre à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne.

La question doit être reçue avant 12 h 15 le jour même de la séance extraordinaire. Toute question reçue après 12 h 15 ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil extraordinaire du 15 avril 2026.

Pour envoyer une pièce jointe, vous devez transmettre votre question et la pièce jointe à l'adresse : [secretariat.outremont@montreal.ca](mailto:secretariat.outremont@montreal.ca)

## **ORDRE DU JOUR**

### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot de la Mairesse et des élués
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 15 avril 2026, à 13 h
- 10.04** Période de questions du public

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à convertir la voie partagée en piste cyclable unidirectionnelle sur le côté sud de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et de modifier les règles de stationnement sur le côté nord

- 40.02** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)* - L'objet du règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance aux dispositions du règlement

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1265069019

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à convertir la voie partagée en piste cyclable unidirectionnelle sur le côté sud de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et de modifier les règles de stationnement sur le côté nord |

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069019;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

**DE DÉPOSER** au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

**DE DONNER** un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté nord de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* .

**Signé par** Anne-Marie POITRAS Le 2026-04-08 14:32

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

---

directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de vie  
Outremont , Daa Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1265069019**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à convertir la voie partagée en piste cyclable unidirectionnelle sur le côté sud de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et de modifier les règles de stationnement sur le côté nord |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la demande du Cabinet de la Mairesse, la voie partagée entre les cyclistes et les automobilistes qui avait été implantée pour la saison hivernale (du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026) sur le côté sud de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont sera remplacée par une piste cyclable unidirectionnelle.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier à nouveau les règles de stationnement sur le côté nord de cette partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 16 0263 - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement pour la période du 1er décembre 2025 au 31 mars 2026 - *Réf. : GDD 1255069030*

CA23 16 0074 - Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin de sécuriser les accès de certaines ruelles de l'arrondissement - Réf. : GDD 1235069005*

CA22 16 0399 - 07 novembre 2022 - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - Conversion la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement*

CA22 16 0072 - 07 mars 2022 - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement*

(1171)

CA22 16 0046 - 07 février 2022 - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

CA22 16 0027 - 19 janvier 2022 - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) visant à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont du 15 janvier au 30 mars 2022 inclusivement

## DESCRIPTION

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

### **Règlement 1171 Règlement relatif à la circulation et au stationnement**

Avenue Lajoie entre les avenues Outremont et Stuart

Côté nord

1) sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Outremont et Stuart : arrêt interdit en tout temps, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ;

2) sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Outremont et Wiseman : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°7, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars.

3) sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Wiseman et Stuart : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars.

Retrait des enseigne de signalisation indiquant une voie partagée entre les cyclistes et les automobilistes.

Côté sud

Remplacement des enseigne de signalisation indiquant une voie partagée entre les cyclistes et les automobilistes par des enseignes indiquant une piste cyclables unidirectionnelle.

## JUSTIFICATION

s/o

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

## **MONTRÉAL 2030**

## **Plan stratégique Montréal 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ces modifications seront diffusées lors de leur entrée en vigueur via les différentes plateformes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : Séance spéciale avril 2026  
Adoption de règlement : Mai 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu ALBERT  
Ingénieur en mobilité

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-04-07

Marie-Josée NOBERT  
Chef de division - Sécurité publique et  
Mobilité

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sonia VIBERT  
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -  
gestion territoire et sa



**Dossier # : 1263711009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467) - L'objet du règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance aux dispositions du règlement |

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711009;

Il est recommandé au Conseil de l'arrondissement:

**DE DÉPOSER** au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)*;

**DE DONNER** un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)*. L'objet du règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance aux dispositions du règlement.

**Signé par** Jean-François MELOCHE Le 2026-03-26 17:00

Signataire :

Jean-François MELOCHE

---

directeur(-trice) arrondissement (ii)  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1263711009

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467) - L'objet du règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance aux dispositions du règlement |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 2 du *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)* prévoit que les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement sont autorisées aux périodes suivantes:

- 1<sup>o</sup> la première fin de semaine complète des mois de juin, juillet et août;
- 2<sup>o</sup> la fin de semaine et le lundi coïncidant avec la Fête du Travail;

Le présent dossier vise à introduire un pouvoir d'ordonnance permettant au conseil de l'arrondissement d'autoriser des événements en dehors des périodes visées par le règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 160407 - 1196695021: Adopter le *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont*. L'objet de ce règlement vise à remplacer les normes actuelles de vente de garage datant de 1982 par des normes à jour et bonifiées. Le règlement 1147 régissant les ventes de garage est également abrogé;

**DESCRIPTION**

L'objet du règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance aux dispositions du *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)*.

**JUSTIFICATION**

Ce pouvoir sera introduit comme suit à l'article 20 du Chapitre VII du règlement sous Autre disposition:

## **CHAPITRE VII AUTRE DISPOSITION**

20. Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, autoriser la tenue d'un événement en dehors des périodes visées à l'article 2 du présent règlement.

Lors que le conseil d'arrondissement adopte une ordonnance visée au premier alinéa, il peut imposer toute condition qu'il estime nécessaire. Il peut notamment limiter cette ordonnance dans sa durée.

L'actuel Chapitre VII sera renommé Chapitre VIII et les articles 20 et 21 seront renommés articles 21 et 22.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **MONTRÉAL 2030**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement: 9 avril 2026

Adoption du règlement: 5 mai 2026

Entrée en vigueur: mai 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-23

Julie DESJARDINS  
Cheffe de division soutien administratif -  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François MELOCHE  
directeur(-trice) arrondissement (ii)